

**Poursuivre le développement
des services publics et des
programmes sociaux de qualité
en assurant un financement
adéquat**

**Mémoire présenté au ministre des
Finances, M. Yves Séguin, dans le
cadre des consultations
prébudgétaires de 2004**

Par la Centrale des syndicats du Québec

Janvier 2004

La Centrale des syndicats du Québec (CSQ) représente environ 168 000 membres dont plus de 100 000 font partie du personnel de l'éducation.

La CSQ compte 13 fédérations qui regroupent environ 250 syndicats affiliés en fonction des secteurs d'activité de leurs membres ; s'ajoute également l'Association des retraitées et retraités de l'enseignement du Québec (A.R.E.Q.).

Les membres de la CSQ occupent plus de 350 titres d'emploi. Ils sont présents à tous les ordres d'enseignement (personnel enseignant, professionnel et de soutien) de même que dans les domaines de la garde éducative, de la santé et des services sociaux (personnel infirmier, professionnel et de soutien, éducatrices et éducateurs), du loisir, de la culture, du communautaire et des communications.

De plus, la CSQ compte en ses rangs 69 % de femmes et 25 % de jeunes âgés de moins de 35 ans.

Avant-propos

Tout d'abord, nous voulons remercier le ministre des Finances, M. Yves Séguin, d'offrir à la CSQ l'occasion de soumettre ses observations et ses suggestions concernant le budget du Québec pour l'année 2004-2005. Nous croyons qu'il est dans l'intérêt de toutes et de tous qu'un tel exercice se réalise dans la plus grande transparence. Nous souhaiterions toutefois qu'un mécanisme plus formel de consultations prébudgétaires soit institué à l'avenir, impliquant les membres de l'Assemblée nationale et prévoyant un calendrier établi suffisamment à l'avance.

Dans son document de consultation, le ministre des Finances nous invite à une réflexion et à des échanges sur des enjeux à plus long terme concernant les priorités pour relever les défis des dix prochaines années, les sources de financement pour répondre aux besoins de la société, le fardeau fiscal des contribuables québécois et la simplification de la fiscalité. Il évoque aussi toute la question des impacts du vieillissement de la population, des mutations technologiques et de l'ouverture croissante de l'économie. Toutes ces questions, et d'autres aussi comme la lutte à la pauvreté, la situation des familles ou le développement régional, nous préoccupent également au plus haut point. Notre intervention dans le cadre de cette consultation prébudgétaire se concentrera cependant sur ce qui nous paraît souhaitable pour le prochain budget compte tenu des enjeux, mais aussi du temps alloué pour cette consultation, cela sans présumer des formes qui pourraient être imaginées pour poursuivre le dialogue auquel nous convie le gouvernement.

Notre analyse

1. Des services publics et des programmes sociaux en mode rattrapage

En plus de laisser des séquelles dont les effets se manifestent encore aujourd'hui, par exemple l'insuffisance de personnel spécialisé dans certains domaines, la période de lutte contre le déficit a amené à négliger l'entretien et la réfection des infrastructures et à restreindre les programmes sociaux. Elle a provoqué des retards dans le développement des services, particulièrement en santé et services sociaux et en éducation, et a rendu plus problématique la résolution de difficultés déjà présentes, notamment en matière d'accès aux services. Et voici qu'apparaissent de nouveaux besoins, découlant de l'évolution démographique ou de la dynamique économique, tant au niveau global que régional.

Après les vagues de compressions brutales qui ont sérieusement mis à mal les services publics et les programmes sociaux au milieu de la dernière décennie, le gouvernement du Québec a recommencé à injecter des fonds à compter de 1999, une fois le déficit résorbé. Ces injections de fonds ont surtout servi à éponger les déficits accumulés par les réseaux au cours de la période antérieure, à financer les

coûts de système et à rajuster les bases de financement plutôt qu'à développer les services à proprement parler. Ce n'était pas négligeable, loin de là, mais était-ce suffisant ?

2. Un financement qui laisse à désirer

S'il faut en croire certains discours, le Québec serait au bord du gouffre financier. Est-ce vraiment le cas ?

L'examen de l'évolution des indicateurs économiques et des agrégats budgétaires depuis l'élimination du déficit en 1998-1999 montre que le régime appliqué aux finances publiques du Québec est loin d'avoir été extravagant.

Au cours des cinq dernières années, soit depuis 1998, le PIB nominal a augmenté en moyenne de 5,5 % par an¹. Parallèlement, les revenus budgétaires totaux ont augmenté en moyenne de 3,2 % par an². Pour ce qui est des dépenses d'opérations, elles ont augmenté au rythme annuel moyen de 3,8 %. Comme le service de la dette a progressé en moyenne de 0,5 % par an, les dépenses totales ont augmenté en moyenne de 3,3 % par an (voir tableau 1). Donc, les revenus et les dépenses publiques ont augmenté depuis cinq ans à un rythme qui est d'environ 2,3 points de pourcentage inférieur au rythme de croissance de l'économie. En conséquence, le poids de l'État québécois dans l'économie n'a cessé de décroître au cours des dernières années, les dépenses publiques ayant diminué de 23,7 % du PIB en 1998 à 21,3 % en 2003. Le Québec ne s'en va certainement pas à la ruine avec un tel régime.

D'ailleurs c'est ce que semble aussi avoir compris la firme de cotation Moody's quand elle a reconduit en octobre 2003 la cote de crédit du gouvernement du Québec. Dans son rapport annuel sur le Québec, Moody's explique que la cote A1 avec perspectives positives « reflète une amélioration de sa performance financière au cours des cinq dernières années et une tendance graduelle à la baisse du fardeau de la dette ». Le fardeau de la dette du Québec est passé de 49,2 % du PIB en 1998-1999, à 45,6 % en 2002-2003, selon Moody's³.

Ce qui ressort assez clairement de l'examen du tableau 1, c'est la progression relativement faible des revenus de l'État au cours de la dernière période. Normalement, on peut s'attendre à une progression des revenus proportionnelle à la croissance des assiettes fiscales, c'est-à-dire, en fin de compte, proportionnelle à la croissance de l'économie. Plus encore, dans le cas de l'impôt sur le revenu des particuliers, qui constitue la principale source de revenu du gouvernement, on

¹ En comptant 4,7 % pour 2003, ce qui est vraisemblablement un peu sous-estimé.

² En faisant abstraction d'une réduction hypothétique de 700 millions de dollars des transferts fédéraux en 2003, telle qu'elle est évoquée dans la Synthèse des opérations financières au 30 septembre 2003.

³ *Le Devoir*, 4 octobre 2003.

pourrait s'attendre à ce que la croissance des recettes soit plus forte que celle de l'économie, à cause de la progressivité des tables d'imposition. L'écart constaté entre la théorie et la réalité s'explique, bien entendu, par les baisses d'impôt consenties ces dernières années tant au niveau fédéral qu'au Québec.

C'est aussi ce qui ressort de la comparaison de l'évolution du revenu personnel et du revenu personnel disponible selon les Comptes économiques⁴. Le revenu personnel disponible, faut-il le rappeler, est établi en soustrayant du revenu personnel les impôts directs et les cotisations aux régimes d'assurance sociale. Il ressort de cet examen que l'impôt a absorbé 17 % de l'accroissement du revenu personnel au cours des quatre années de 1999 à 2002, comparativement à 41 % au cours des cinq années de 1994 à 1998 (voir tableau 2). En 2001 et 2002, particulièrement, le rendement du régime d'imposition semble avoir diminué sensiblement. Sans porter d'appréciation à ce sujet, c'est du moins le constat que l'on peut faire.

Comme, à peu de choses près, les finances publiques ont été maintenues en équilibre au cours des cinq derniers exercices, cela signifie que la croissance des dépenses a été contenue dans les marges autorisées par un régime d'imposition qui a été progressivement allégé ou dont le rendement s'est détérioré.

Nos orientations

1. Poursuivre le développement des services publics

Ce qui nous paraît prioritaire et primordial dans le prochain budget, c'est de mobiliser les ressources nécessaires pour soutenir le développement des services publics et des programmes sociaux québécois. Nous nous opposons fermement à toute volonté de ratatiner les services publics et les programmes sociaux. Au contraire, nous croyons qu'une nouvelle impulsion doit être donnée.

Forts conscients des menaces qui planent sur les services et les programmes publics, les délégués et déléguées présents au Congrès général de la Centrale de juin 2003 ont adopté une série de résolutions visant à préciser les orientations de la Centrale en matière de financement des services et de fiscalité :

- Exprimer les inquiétudes de ses membres et dénoncer les fausses solutions faisant appel à la privatisation, à la déréglementation et à la sous-traitance ;
- Déplorer le manque de ressources ;

⁴ *Comptes économiques des revenus et des dépenses du Québec*, édition 2003, T. 2.8.

- Insister sur la nécessité de réinvestissements permanents en condamnant les mesures ponctuelles qui créent l'illusion d'engagement, mais qui favorisent plutôt la précarité des services et de l'emploi ;
- Revendiquer une plus grande équité du système d'imposition entre les particuliers et les entreprises, l'abolition des lois antidéficit et une garantie par voie législative en ce qui a trait au financement adéquat des services publics et des programmes sociaux ;
- S'opposer au remboursement accéléré de la dette fédérale et de la dette provinciale au détriment de la préservation du bien commun ;
- Appliquer des frais d'intérêts sur les reports d'impôts des compagnies ;
- Appliquer une taxe sur les transactions financières internationales.

En éducation, le Congrès de 2003 a réclamé le financement dédié et l'abolition des quotas pour répondre aux besoins spécifiques des EHDAA. Il demande que le gouvernement dégage les fonds nécessaires à l'application de la politique de formation continue et de l'éducation des adultes et de son plan d'action.

En ce qui a trait aux services de garde à la petite enfance, le Congrès a appelé les membres à militer pour le maintien de l'universalité et à lutter contre les projets de bons de garderie.

Dans la santé et les services sociaux, le Congrès exige le maintien des principes de base (universalité, accessibilité, intégralité, caractère public, transférabilité et interdiction de surfacturation et d'imposition de frais) du système de santé inscrits dans la loi canadienne et leur inclusion dans la loi québécoise sur la santé et les services sociaux.

2. Aligner les dépenses sur la croissance économique

Pour l'exercice 2004-2005, nous souhaitons un niveau de financement suffisamment élevé permettant à la fois de couvrir les coûts de système des divers réseaux et d'engager des initiatives de développement réel des services et des programmes sociaux, et ce, tout en poursuivant l'objectif d'équilibre budgétaire. C'est pourquoi nous préconisons que le taux de croissance des dépenses budgétaires soit aligné sur celui de l'économie du Québec, soit environ 5 %. Une telle orientation se justifie par l'ampleur des besoins à couvrir, tout en demeurant dans des ordres de grandeur soutenables.

Nos propres simulations nous indiquent qu'il serait possible pour le gouvernement de poursuivre concurremment divers objectifs de développement des services, en bénéficiant d'une latitude raisonnable pour établir les priorités, si l'augmentation des

dépenses totales était fixée au niveau de la croissance prévue du PIB nominal, soit environ 5 %. Les prévisions de croissance pour 2004 sont relativement bonnes, meilleures en tout cas que les résultats pour 2003. Les projections de croissance réelle varient de 2,6 à 3 % selon les organismes spécialisés. En ajoutant l'inflation, on retrouve l'ordre de grandeur de 5 % évoqué. Selon nous, une telle politique est tout à fait soutenable, sans basculer dans le déficit, dans la mesure où le gouvernement s'en donne les moyens financiers.

Pour nous, l'équilibre budgétaire n'est pas une question de dogme. Il y a des circonstances où les déficits publics sont inévitables, voire nécessaires, comme en période de récession. Cependant, l'économie n'est pas en récession présentement. Dans ce contexte, nous ne voyons pas de raison particulière pour renoncer à l'objectif d'un budget équilibré. Toutefois, les moyens doivent aussi être pris pour que les revenus soient au rendez-vous.

Dans ce cadre, un niveau de financement suffisant devrait être accordé pour la poursuite du développement des services de santé et des services sociaux. Le budget devrait aussi consentir les investissements nécessaires pour permettre aux universités québécoises de soutenir avantageusement les comparaisons avec les autres établissements nord-américains, pour préserver la viabilité des cégeps, particulièrement en région, pour permettre au système scolaire de disposer de toutes les ressources nécessaires au soutien et à l'encadrement des élèves, en particulier les enfants en difficulté, pour diversifier et adapter l'offre et les modalités de formation des adultes et de formation continue.

Lors des élections, le PLQ a pris un certain nombre d'engagements. Nous voudrions en rappeler deux : l'augmentation du temps d'enseignement d'une heure et demie au primaire et le rétablissement de la gratuité des médicaments pour les personnes à faible revenu. Nous nous attendons à ce que le prochain budget précise les ressources additionnelles qui seront consacrées dès cette année à la réalisation de ces engagements.

Nous croyons aussi que, devant les difficultés persistantes en matière de logement, le gouvernement devrait augmenter la construction de logements sociaux pour viser 8000 unités par année.

Nous recommandons au gouvernement de :

Viser un accroissement global des dépenses au même rythme que la croissance prévue du PIB nominal (de l'ordre de 5 %), tout en protégeant l'équilibre budgétaire.

3. Fiscalité des particuliers

Au cours de l'année écoulée, nous avons vu se multiplier les recours à une tarification accrue des usagers, et ce, à tous les niveaux. Mentionnons, pour mémoire :

- l'assurance médicaments,
- les frais des garderies,
- les transports en commun,
- les frais afférents dans l'éducation,
- l'électricité.

En conséquence, selon certains spécialistes, les familles devront déboursier jusqu'à 1500 \$ de plus en 2004 pour faire face à ces augmentations⁵.

On peut se demander s'il n'y a pas là un virage qui est en train de se prendre sans qu'il y ait eu véritablement de débat public, virage qui irait dans le sens d'accentuer les prélèvements directement auprès des usagers des services pour compenser d'éventuelles réductions de l'impôt sur le revenu promises par le PLQ lors des élections du printemps dernier.

Pour notre part, nous continuons à favoriser un système de financement public des services et des programmes publics qui repose principalement sur l'impôt sur le revenu, dans la mesure où cela permet une prise en charge collective et une répartition plus équitable des efforts.

Compte tenu des besoins, mais aussi des tensions qui s'exercent présentement sur les finances publiques du Québec, nous croyons aussi que le gouvernement serait bien avisé de surseoir aux réductions d'impôt évoquées par le programme du PLQ.

Nous recommandons au gouvernement de :

Cesser d'accroître le fardeau fiscal par le biais d'un alourdissement de la tarification (électricité, garderies, transports en commun, frais scolaires, etc.) et de surseoir au projet de réduction de l'impôt sur le revenu.

L'automne dernier, le gouvernement a limité à 2 % le relèvement des barèmes et tables d'imposition pour 2004 – tout comme les prestations de la sécurité du revenu – alors que la formule d'indexation prévue aurait donné 3,2 %. La formule d'indexation qui avait été retenue, faut-il le rappeler, était la même que celle qui sert à établir l'indexation des prestations de la Régie des rentes du Québec (RRQ).

⁵ *Le Devoir*, 3 et 4 janvier 2004.

L'ajustement arbitraire de 2 % qui a été appliqué représente, nous semble-t-il, une entorse à un engagement pris par le gouvernement du Québec concernant l'indexation des barèmes et des tables d'impôt au coût de la vie. La variation du coût de la vie est mesurée par diverses statistiques qui devraient servir de référence à l'indexation. Autrement, il faudrait plutôt parler d'ajustements discrétionnaires qui dépendent du bon vouloir du gouvernement. Ce n'est plus la même chose.

Il faudrait peut-être se rappeler ce qui justifie l'indexation des tables d'impôt, à savoir qu'on cherche à éviter un alourdissement du fardeau fiscal ou la « capture » par le système fiscal des personnes exemptées d'impôt du seul fait que les revenus progressent au rythme de l'inflation.

Nous recommandons au gouvernement de :

Rétablir une formule d'indexation de l'impôt fondée sur des indicateurs économiques.

4. Fiscalité des entreprises

Le budget du 12 juin 2003 a amorcé un processus de réduction de l'aide fiscale aux entreprises qui entraînera, à terme, des économies de 626 millions de dollars sur une pleine année financière. Pour nous, il s'agit d'un pas dans la bonne direction, le rendement de l'aide fiscale aux entreprises ayant de tout temps été très peu évalué. De plus, au moment où le gouvernement renonce à des revenus importants en réduisant la taxe sur le capital, il est impérieux de compenser le manque à gagner à ce chapitre afin de protéger le niveau de financement des services publics.

La mesure de réduction paramétrique de 25 % des avantages fiscaux touchant les crédits d'impôt, déductions et congés fiscaux aux entreprises nous paraît particulièrement bien inspirée. Ce taux de récupération pourrait être augmenté. En revanche, les réductions de 12,5 % des taux des crédits d'impôt qui visent le secteur de la culture, notamment l'édition, ainsi que la production cinématographique et télévisuelle québécoise mériteraient, à notre avis, d'être reconsidérées.

Nous recommandons au gouvernement de :

Continuer à resserrer les avantages fiscaux aux entreprises.

Dans le dernier budget, le gouvernement a annoncé son intention d'intensifier les activités de récupération fiscale auprès des entreprises, en octroyant des ressources additionnelles pour l'inspection et la vérification des comptes. Le

gouvernement espère accroître ses revenus de 50 millions dès cette année et de 100 millions par la suite sur une pleine année.

Dans la foulée des révélations du journaliste Denis Lessard, dans le journal *La Presse* du 9 janvier 2004, concernant l'étendue des activités d'évasion fiscale dans les secteurs de la restauration, de la construction, du vêtement, des bijoux et de l'ampleur des fraudes sous forme de réclamations de remboursement de taxes de vente pour des activités fictives, il nous paraît pertinent que le gouvernement poursuive les efforts pour limiter l'évasion fiscale. Dans ses initiatives, le gouvernement devrait toutefois avoir le souci du respect des droits et libertés fondamentaux des citoyennes et des citoyens.

Nous recommandons au gouvernement de :

Poursuivre les activités de récupération fiscale, dans le respect des droits et des libertés.

5. Déséquilibre fiscal

L'existence d'un déséquilibre fiscal important entre le gouvernement fédéral et les gouvernements des provinces fait l'objet d'un vaste consensus social et politique au Québec. Les démonstrations les plus probantes à cet égard ainsi que la mesure de l'ampleur de ce déséquilibre se retrouvent dans les documents d'appui et le rapport de la Commission sur le déséquilibre fiscal, présidée en 2001-2002 par l'actuel ministre des Finances, M. Yves Séguin.

Comme centrale, nous avons participé activement aux travaux de cette commission en soumettant une analyse et des pistes de solution qui recoupaient sensiblement le diagnostic et les solutions proposés par la commission elle-même. Nous avons soutenu les premiers ministres des provinces dans leurs revendications face à Ottawa quand ils ont réclamé une bonification des transferts financiers, même si nos préférences allaient à un transfert d'espace fiscal. Nous sommes aussi intervenus devant la commission Romanow pour argumenter dans le même sens. Nous croyons toujours que la correction du déséquilibre fiscal passe par un transfert d'espace fiscal d'Ottawa vers le Québec. Nous souhaitons aussi que le gouvernement du Québec, issu d'une formation politique qui partage ces orientations et dont le titulaire du portefeuille des finances a présidé la Commission sur le déséquilibre fiscal, continue à faire les représentations appropriées auprès du gouvernement du Canada et des autres gouvernements des provinces pour obtenir une solution qui passe par le transfert d'espace fiscal. Des représentations visant le relèvement, à brève échéance, des transferts financiers peuvent aussi être envisagées parallèlement, notamment dans les domaines suivants.

a) Le financement de la santé

Même si le gouvernement fédéral a recommencé à investir dans la santé, l'effort demeure largement insuffisant au regard des coûts et des besoins. Le rapport Romanow recommandait de relever la part du fédéral dans le financement des dépenses de santé des provinces et territoires à 25 % des coûts, alors qu'elle se situe à environ 16 %. Les premiers ministres des provinces ont réclamé, de leur côté, que cette proportion soit haussée à 18 % en 2002-2003, puis de 1 % par la suite, jusqu'à 25 %. Nous souscrivons pleinement à cet objectif.

Nous insistons particulièrement pour que le gouvernement fédéral assure aux gouvernements des provinces un financement plus stable et prévisible, puisqu'on ne sait pas clairement ce qu'il adviendra de certains suppléments annoncés en février dernier.

Nous recommandons au gouvernement d' :

Obtenir d'Ottawa une contribution plus substantielle pour la santé et les services sociaux.

b) Le financement de l'enseignement postsecondaire et de l'aide sociale

Le Transfert social canadien sera divisé en deux enveloppes à partir d'avril 2004 : une pour la santé, comme le suggérait le rapport Romanow, et l'autre pour l'enseignement postsecondaire et l'aide sociale. Le gouvernement fédéral se propose de partager l'enveloppe actuelle en accordant 62 % des fonds pour la santé et 38 % à l'enseignement postsecondaire et à l'aide sociale, selon les proportions des dépenses provinciales observées en 2001-2002⁶.

Comme il est prévu que les transferts totaux en espèces atteindront 20,5 milliards de dollars, cela voudrait dire que 12,7 milliards seront alloués pour la santé et 7,8 milliards pour l'enseignement, l'aide sociale, les services sociaux et aussi, désormais, l'aide spécifique pour le développement de la petite enfance. En 1994-1995, avant l'introduction du Transfert social canadien, les transferts en espèces s'élevaient à 8,1 milliards pour la santé et à 10,6 milliards pour les autres domaines. C'est donc dire qu'avec ces nouveaux arrangements, les transferts du fédéral pour l'enseignement postsecondaire et l'aide sociale sont inférieurs de 2,8 milliards à ce qu'ils étaient en 1994-1995. On peut parler d'un désengagement massif, surtout si on prend en considération l'augmentation des coûts et des volumes survenus dans l'intervalle.

⁶ *Federal/Provincial/Territorial Fiscal Relations in Transition*, Canada's Western Premiers' Conference 2003, juin 2003.

De plus, si le gouvernement fédéral s'active à augmenter la demande de services éducatifs, par le truchement de bourses et d'encouragements fiscaux notamment, il apparaît normal qu'il augmente parallèlement le soutien financier à l'offre de services éducatifs, suivant les mécanismes qui respectent les compétences.

Nous recommandons au gouvernement d' :

Obtenir d'Ottawa une contribution plus substantielle pour l'éducation postsecondaire et l'aide sociale.

c) Le régime de congé parental

La mise en vigueur de la Loi sur l'assurance parentale (projet de loi 140), adoptée par le gouvernement du Québec en 2000, dépend de la conclusion d'une entente avec le gouvernement fédéral. Parmi les questions qui ont fait achopper les négociations en 1997, il ne reste que le différend sur la hauteur de la contribution financière du gouvernement fédéral, estimée à l'époque à quelque 60 millions de dollars. Depuis que le gouvernement fédéral a bonifié le régime en haussant à 35 semaines les prestations parentales et en réduisant de 700 à 600 le nombre d'heures pour se qualifier à compter du début de 2001, les négociations ont été suspendues.

Le gouvernement fédéral a invité le gouvernement du Québec à se doter d'un régime complémentaire, mais cette avenue est impraticable à cause des différences trop prononcées entre les deux régimes, sans compter qu'il faudrait un double régime de cotisations. Avec les ouvertures manifestées par la nouvelle équipe en poste à Ottawa, le moment semble propice pour une reprise des négociations.

Nous recommandons au gouvernement de :

Négocier avec Ottawa un accord permettant la mise en place du régime de congé parental prévu par la loi 140.

d) La politique familiale

Le gouvernement fédéral a annoncé son intention d'investir 935 millions de dollars au cours des cinq prochaines années pour aider les provinces à accroître l'accès à des services de garde de qualité et à encourager les initiatives favorisant l'apprentissage des jeunes enfants, particulièrement pour les familles monoparentales ou à faible revenu. Sur ce total, la part du Québec s'élève à 210 millions.

Mais il faut aussi mentionner les incidences problématiques du régime fiscal fédéral en lien avec le régime de garderies à contribution réduite du Québec. À cause de

cela, les familles québécoises perdent une bonne partie des déductions fiscales pour frais de garde. Elles peuvent aussi recevoir des montants moindres au titre de la prestation nationale pour enfants (PNE) et comme remboursement de la taxe sur les produits et services (TPS). Certaines estimations indépendantes évaluent à environ 200 millions de dollars les économies réalisées par le gouvernement fédéral de ce fait (Laferrière, 2003).

Une telle situation nous paraît profondément injuste. Le Québec se trouve pénalisé simplement parce qu'il privilégie une formule différente d'aide financière pour les services de garde.

Nous recommandons au gouvernement de :

Négocier avec Ottawa une compensation adéquate pour les particularités du régime québécois d'aide aux familles (objet : financement des garderies).

e) La péréquation

Un des problèmes majeurs dans le système actuel concerne la volatilité des transferts du fédéral qui gêne considérablement la planification budgétaire pour les provinces. Par exemple, lors de la préparation du dernier budget du Québec, au printemps 2003, les prévisions sur les transferts fédéraux pour 2003-2004 affichaient une amplitude de un milliard de dollars, en plus ou en moins, en lien avec le dénombrement de la population.

Dans le cadre des discussions sur le renouvellement des arrangements touchant la péréquation, nous suggérons qu'une attention particulière soit consacrée à l'établissement d'une formule assurant aux provinces des revenus plus stables et plus prévisibles qu'actuellement.

Nous souhaitons aussi que la formule de péréquation soit adaptée pour contribuer à réduire la pauvreté au Canada.

Depuis l'intégration du Régime d'assistance publique (RAPC) au Transfert social canadien (TCSPS) en 1995, ces transferts ont perdu leur caractère redistributif. Ils sont désormais fondés sur des montants par habitant, alors qu'un critère de besoin sous-tendait le RAPC, dans la mesure où les versements dépendaient du nombre de prestataires d'aide sociale. Ces changements ont pénalisé le Québec et les régions canadiennes plus pauvres qui comptent une proportion de personnes assistées sociales relativement plus élevée. Il est impératif qu'un redressement à cet égard soit effectué. Comme l'a déjà suggéré l'économiste Pierre Fortin⁷, il faudrait que les paiements de péréquation ramènent à la moyenne canadienne non seulement la capacité des provinces moins riches de lever des impôts, mais

⁷ Pierre Fortin, « La péréquation doit prendre la relève du transfert social », *La Presse*, 23 février 1999.

également leur capacité de lutter contre la pauvreté. Un critère additionnel de répartition pourrait être introduit dans la formule pour tenir compte des niveaux de pauvreté dans les diverses régions.

Nous recommandons au gouvernement de :

Travailler, dans le cadre des discussions sur le renouvellement de la formule de péréquation, pour l'introduction d'un critère de lutte contre la pauvreté.

Synthèse des recommandations

Nous recommandons au gouvernement de :

Viser un accroissement global des dépenses au même rythme que la croissance prévue du PIB nominal (de l'ordre de 5 %), tout en protégeant l'équilibre budgétaire.

Cesser d'accroître le fardeau fiscal par le biais d'un alourdissement de la tarification (électricité, garderies, transports en commun, frais scolaires, etc.) et de surseoir au projet de réduction de l'impôt sur le revenu.

Rétablir une formule d'indexation de l'impôt fondée sur des indicateurs économiques.

Continuer à resserrer les avantages fiscaux aux entreprises.

Poursuivre les activités de récupération fiscale, dans le respect des droits et des libertés.

Obtenir d'Ottawa une contribution plus substantielle pour la santé et les services sociaux.

Obtenir d'Ottawa une contribution plus substantielle pour l'éducation postsecondaire et l'aide sociale.

Négocier avec Ottawa un accord permettant la mise en place du régime de congé parental prévu par la loi 140.

Négocier avec Ottawa une compensation adéquate pour les particularités du régime québécois d'aide aux familles (objet : financement des garderies).

Travailler, dans le cadre des discussions sur le renouvellement de la formule de péréquation, pour l'introduction d'un critère de lutte contre la pauvreté.

Tableau 1 Agrégats budgétaires et économiques

Période	PIB Québec \$ courants	Revenus autonomes	Transferts fédéraux	Revenus totaux	Dépenses d'opérations	Service de la dette	Réserve	Dépenses totales	Surplus (Déficit)
1998	196 258	38 649	8 071	46 720	39 407	7 187		46 594	126
1999	210 809	41 076	6 334	47 410	40 031	7 372		47 403	7
2000	225 202	42 904	8 145	51 049	42 066	7 606	950	50 622	427
2001	232 592	41 004	9 305	50 309	43 976	7 261	-950	50 287	22
2002	245 559	43 316	9 307	52 623	46 066	7 085		53 151	-528
2003p	257 100	44 977	9 584	54 561	47 437	7 368		54 805	-244
1999/1998	7,4 %	6,3 %	-21,5 %	1,5 %	1,6 %	2,6 %		1,7 %	
2000/1999	6,8 %	4,5 %	28,6 %	7,7 %	5,1 %	3,2 %		6,8 %	
2001/2000	3,3 %	-4,4 %	14,2 %	-1,4 %	4,5 %	-4,5 %		-0,7 %	
2002/2001	5,6 %	5,6 %	0,0 %	4,6 %	4,8 %	-2,4 %		5,7 %	
2003/2002	4,7 %	3,8 %	3,0 %	3,7 %	3,0 %	4,0 %		3,1 %	
2003/1998	31,0 %	16,4 %	18,7 %	16,8 %	20,4 %	2,5 %		17,6 %	
Taux annuel moyen	5,5 %	3,1 %	3,5 %	3,2 %	3,8 %	0,5 %		3,3 %	

Source : PIB : Institut de la statistique du Québec (En supposant 4,7 % en 2003).

Données budgétaires : Plan budgétaire 2003-2004 et ajustements prévus dans la Synthèse des opérations financières au 30 septembre 2003.

Les revenus pour 2003 font abstraction d'une réduction hypothétique de 700 millions des transferts du gouvernement fédéral, évoquée dans la Synthèse au 30 septembre 2003.

Tableau 2 Évolution du revenu personnel et du revenu personnel disponible au Québec

Période	Revenu personnel	Impôts directs et cotisations sociales	Revenu personnel disponible	Part de l'impôt dans la variation du revenu personnel
1990	135 840	30 715	105 125	
1991	140 310	31 721	108 589	23 %
1992	143 451	33 197	110 254	47 %
1993	146 956	33 614	113 342	12 %
1994	149 299	34 693	114 606	46 %
1995	153 987	36 345	117 642	35 %
1996	156 999	37 140	119 859	26 %
1997	161 406	39 416	121 990	52 %
1998	167 432	41 946	125 486	42 %
1999	174 669	43 593	131 076	23 %
2000	187 159	47 809	139 350	34 %
2001	194 243	48 740	145 503	13 %
2002	201 461	47 671	153 790	-15 %
Variation				
1993-1998	20 476	8 332		41 %
1998-2002	34 029	5 725		17 %

Source : *Comptes économiques des revenus et des dépenses du Québec*, édition 2003, T. 2.8.

